



# AU DEVOIR

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC • DÉCEMBRE 2014 • VOLUME 45 • NUMÉRO 3

**belairdirect.**  
l'assurance. simplifiée.



**iMedia**  
NORTHSIDE INC.



**LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC**

EFFICOM:



INDUSTRIELLE  
ALLIANCE



Caisse Desjardins des  
policiers et policières



*16<sup>e</sup> Édition*

*Gala des Prix Policiers du Québec*

# SOMMAIRE

*Dans le but d'alléger les textes, le genre masculin englobe aussi bien les femmes que les hommes, sauf lorsque spécifié*

La négo s'en vient! (P. Veilleux) .....	1
Policier reconnu coupable d'une infraction criminelle mixte (J. Painchaud) .....	2
Nouveau site Internet et nouveau <i>Portail assurances</i> pour les membres .....	4
Contrat de travail + restrictions budgétaires = vigilance (C. Blais) .....	6
Le loup, le renard et son lièvre ou la prévention au fil des ans (D. Rolland) .....	7
L'ergonomie pour les postes de travail à la SQ (A. Simard) .....	8
37 <sup>e</sup> Commémoration (C. Hopson) .....	9
Le mot du directeur — District Québec-Nord/Sud (J. Lemieux) .....	10
Le drapeau de l'APPQ a flotté sur le plus haut sommet de l'Afrique, le Kilimandjaro (C. Leclerc) .....	12
Caisse Desjardins des policiers et policières .....	13
Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec .....	14
Les Prix Policiers du Québec, 16 <sup>e</sup> édition .....	16
Tournoi de golf Gilbert Legault .....	19
Nouveaux et futurs retraités de l'APPQ .....	20
Hommage à nos chers disparus 2013 .....	22
Hommage à nos chers disparus 2014 .....	23



Photo de la page couverture :  
Rémy Boily, *La Boîte à images*

## AU DEVOIR

1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9  
Tél. : 450 922-5414 • Téléc. : 450 922-5417

### *Responsables de la rédaction :*

**Pierre Veilleux**  
Président

**Robert Bronsard**  
Rédacteur en chef

Dépôt légal - Bibliothèque du Québec

Tirage : 5 550

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles peuvent être reproduits à la condition d'en signaler la source.



### ÉDITEUR :

BUREAU  
1591, rue Principale, bureau 201  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6  
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général  
MARCEL FOREST, CPA, CA  
Directeur vente publicitaire  
ANDRÉ LABONTÉ  
Directrice infographie  
NANCY BOSSÉ  
Directrice service à la clientèle  
NANCY THIBEAULT

# La négoci s'en vient!

**Chers membres, le 31 mars 2015 viendra mettre un terme au contrat de travail actuel. Nous serons en mesure d'aborder à nouveau une série de discussions menant à améliorer vos conditions de travail. Il s'agira, pour nous tous, d'appliquer pour la toute première fois notre nouveau système de négociation basé sur une rémunération globale.**

## RÉMUNÉRATION GLOBALE

Lors du dernier renouvellement de notre contrat de travail, nous avons réussi à conclure avec le gouvernement une nouvelle approche basée sur des comparatifs avec d'autres Services de police.

Sommairement, il s'agit de déterminer par voie de négociation la rémunération des membres de la Sûreté du Québec en comparant au moyen de données objectives reliées à la rémunération de corps de police de référence, soit :

- Le Service de police de la Ville de Montréal (niveau 5);
- Le Service de police de la Ville de Québec (niveau 4);
- Le Service de police de la Ville de Gatineau (niveau 3);
- Le Service de police de la Ville de Saguenay (niveau 2);
- Le Service de police de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (niveau 1);
- La Police provinciale de l'Ontario (niveau provincial);
- La Gendarmerie royale du Canada (niveau national et provincial).

N.B. : Un service de chaque niveau était une condition du gouvernement et, pour les deux services hors Québec, il s'agissait d'une demande de l'Association.

Pour ce faire, la rémunération globale des agents 1 et des sergents 1 servira de base de comparaison.

Aux fins d'établir la rémunération globale, les éléments suivants seront utilisés dans l'étude :

- Le salaire annuel de base;
- Toutes les primes, rémunérations additionnelles et allocations applicables (par exemple : primes d'ancienneté, de rotation, de nuit, de soir et de fin de semaine, etc.);
- La valeur de la contribution patronale au régime de retraite;
- La valeur de la contribution patronale au régime d'assurance collective.

Basée sur une carrière de 30 ans, la rémunération globale sera évaluée en comptabilisant le nombre annuel d'heures de travail moins les jours de vacances, les jours fériés, **les autres congés avec solde d'importance** et les périodes de repas.

Finalement, l'écart de la rémunération globale sera basé sur la rémunération globale horaire des services de police de référence en pondérant les valeurs de rémunération globale horaire par les écarts de coût de la vie et de richesse collective entre juridictions des corps de police de référence hors Québec (GRC, OPP) et le Québec.

**Les écarts ainsi établis par les deux parties serviront de base pour entreprendre les négociations du contrat de travail conformément à notre**

**Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec. Attention : il n'y a pas d'automatisme comme plusieurs ont tendance à le croire...**

Le travail de compilation des données sera confié à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

## L'ARBITRAGE

Forcément, il doit y avoir une modification à notre Loi pour, entre autres, inclure ce nouveau système et encadrer le travail de l'arbitre. En effet, toujours lors de cette entente, les parties ont convenu d'élargir les obligations de l'arbitre en cas de litige.

Au niveau des nouvelles obligations de l'arbitre, celui-ci devra tenir compte :

- Des écarts de rémunération identifiés;
- Des conditions de travail, de la charge de travail et des responsabilités assumées par les policiers de la Sûreté du Québec et de chaque service de référence, ainsi que les structures salariales et des problématiques d'attraction et de rétention;
- La conjoncture économique du Québec, la situation générale de l'économie québécoise, l'état des finances publiques et les conditions de travail applicables aux autres salariés du gouvernement.

**L'arbitre peut tenir compte de tout autre élément qu'il juge pertinent.**

**La sentence de l'arbitre est d'une durée de quatre ans.**

**Le gouvernement peut approuver, modifier ou rejeter, en tout ou en partie, les recommandations de l'arbitre. Le ministère de la Sécurité publique communique par écrit les motifs à l'APPQ et le gouvernement les rend publics.**

## L'ÉTAT DES TRAVAUX

Depuis la fin de la réécriture des nouveaux textes de notre contrat de travail, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les parties et le gouvernement afin de fixer une série de base de calculs et d'hypothèses à utiliser pour l'étude. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de la première étude et plusieurs rencontres techniques sont nécessaires pour mettre sur pied ce système. Par la suite, le chemin

sera tracé et il sera donc plus facile pour l'ISQ de compléter les travaux.

L'ISQ a fait dernièrement un appel d'offres pour transférer la partie actuarielle des travaux. À cet effet, c'est la firme actuarielle Aon Hewitt qui fut retenue.

Entre-temps, quelques rencontres techniques resteront à faire afin de valider certaines données provenant des services de police de référence. L'ISQ devrait nous livrer le produit final en début d'année 2015. Un certain retard sera ainsi enregistré à cause du fait que la première étude a nécessité certaines rencontres supplémentaires.

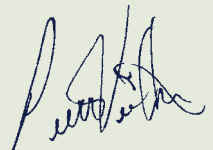
Malgré cela, nous sommes à préparer le cahier des demandes qui sera présenté au Conseil de direction en décembre. Par la suite, nous effectuerons un dépôt officiel à la partie patronale, soit vers la fin de l'année 2014, lequel vous sera acheminé aussitôt.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

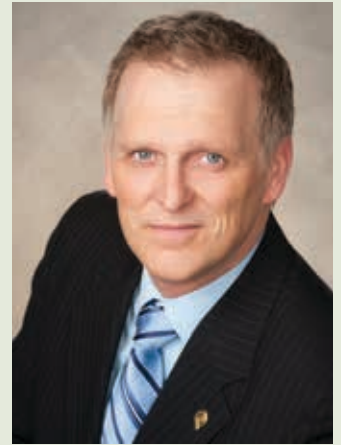
Vous n'êtes pas sans savoir que le nouveau gouvernement procède présentement à un exercice de compressions budgétaires sans précédent. Le prochain exercice financier de 2015-2016 sera possiblement le plus austère qu'ait connu le Québec depuis fort longtemps. Pour nous, bien que nous ayons de bons échanges et une bonne écoute de la part du gouvernement, nous pouvons penser que la prochaine négociation sera un défi de taille.

Il faudra donc être prudents et surtout stratégiques dans notre approche. Il faudra garder en tête l'objectif premier de notre démarche et ne pas faire d'erreur. Heureusement, les membres du comité négociateur syndical sont prêts et ont l'expérience pour relever ce genre de défi. **Cependant**, la mobilisation de tous sera primordiale si vous voulez qu'il se produise une amélioration de vos conditions de travail!

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux





## Policier reconnu coupable d'une infraction criminelle mixte Distinctions et préparation à sa défense!

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 119 (1) et (2) de la *Loi sur la police* en juin 2000<sup>1</sup>, les policiers du Québec reconnus coupables d'une infraction criminelle sont assujettis à des dispositions particulières en regard du lien d'emploi. Il est à noter que l'Association a contesté la constitutionnalité de ces dispositions devant les tribunaux, sans avoir eu gain de cause par un jugement majoritaire<sup>2</sup>.

Donc, cette nouvelle disposition prévoit que, si un policier est reconnu coupable d'une infraction criminelle uniquement poursuivie par voie de mise en accusation, il sera destitué automatiquement, sans droit d'être entendu par son employeur. Si le policier est reconnu coupable d'une infraction mixte poursuivie par voie de mise en accusation ou par procédures sommaires, il pourra être entendu devant un comité de discipline<sup>3</sup>. Le Comité devra décider s'il y a présence de circonstances particulières justifiant une sanction autre que la destitution. Par ailleurs, notons que la décision de l'employeur peut faire l'objet d'un grief, permettant ainsi le recours à l'arbitrage. En ce qui concerne la notion de circonstances particulières, il y a deux courants de pensées au niveau arbitral. Je vous invite à consulter l'article de M<sup>e</sup> Marco Gaggino<sup>4</sup> qui résume bien l'état du droit sur le sujet.

### Le type d'accusation

Plusieurs personnes croient à tort qu'un policier reconnu coupable d'une infraction criminelle par voie de mise en accusation sera destitué automatiquement par la loi. Eh bien non, et cela, en raison du fait qu'il s'agit d'une infraction criminelle mixte. Cependant, le fait d'être poursuivi par acte d'accusation ou par procédures sommaires peut influencer la protection salariale du membre visé quant aux mesures administratives (relevé provisoire) prises par l'employeur pendant

la durée des procédures criminelles. Il est important lors des procédures criminelles d'informer votre avocat de ces dispositions prévues à votre contrat de travail<sup>5</sup>.

### L'absence de condamnation

Certains pensent aussi qu'un policier reconnu coupable sans condamnation, par une absolution conditionnelle ou inconditionnelle, est un élément permettant de ne pas être assujéti aux dispositions de la loi. Bien qu'il s'agisse d'un élément à considérer parmi les circonstances du dossier du membre, le

cas échéant, par le comité de discipline<sup>6</sup>, cela n'a pas pour effet de le soustraire à l'application de l'article 119 (1) et (2) de la *Loi sur la police*. Notons que les trois associations syndicales policières du Québec s'étaient mobilisées pour modifier l'article 119 et plusieurs autres dispositions de la *Loi sur la police*<sup>7</sup>. Finalement, plusieurs modifications proposées ont été appliquées tel qu'il était souhaité par les associations syndicales, sauf en ce qui concerne l'article 119 où ce fut le *statu quo*<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> *Loi sur la police*, LRQ c. P-13.1, sanctionné le 16 juin 2000

<sup>2</sup> *Association des policiers provinciaux du Québec c. Sûreté du Québec*, 2007 QCCA 1087 (CanLII), Demande d'appel à la CSC rejetée le 31 janvier 2008

<sup>3</sup> Procédure d'application de l'article 119 (2) L.P. prévue à l'Annexe « X » du contrat de travail. (Si accusation pour acte non relié à l'exercice des fonctions, il y aura demi-solde suivant les dispositions de l'annexe « W » du contrat de travail)

<sup>4</sup> M<sup>e</sup> Marco Gaggino, « L'article 119 (2) de la *Loi sur la police* : où en sommes-nous? », *Revue CRDP*, Volume 3, N° 1, 2014, pages 26-27

<sup>5</sup> Voir article 30 du contrat de travail et plus particulièrement l'Annexe « W »

<sup>6</sup> *Association des policières et policiers provinciaux du Québec c. Sûreté du Québec*, 2012 CanLII 53963 (QC SAT), devant M<sup>e</sup> Francine Lamy

<sup>7</sup> *Loi modifiant la Loi sur la police* (projet de loi 60), sanctionné le 5 juin 2008 et *Loi modifiant la Loi sur la police* (projet de loi 80), sanctionné le 15 juin 2006

<sup>8</sup> Bulletin APPQ 08-09, 12 juin 2008

## Durant les procédures criminelles

Dans les cas d'accusations criminelles non reliées au travail<sup>9</sup>, il est important de savoir que les frais juridiques sont assumés par le membre, et non par l'assistance judiciaire prévue au contrat de travail<sup>10</sup>. Néanmoins, si votre avocat a besoin d'une expertise médicale, l'Association peut rembourser ces frais d'expertise, car celle-ci peut être utile pour votre défense en discipline par la suite. Il suffit de communiquer avec votre Association pour ce type d'assistance.

## Discipline 119 (2), le fardeau de preuve

Lors des procédures disciplinaires usuelles, le fardeau de preuve incombe toujours à l'employeur. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un cas assujéti aux dispositions de l'article 119 (2), le fardeau de preuve incombe plutôt au policier, qui doit démontrer la présence de circonstances particulières justifiant une sanction autre que la destitution<sup>11</sup>. Donc, l'audition disciplinaire ne vise pas à refaire le procès criminel puisque celui-ci est considéré comme en force de la chose jugée.

## Préparation de la défense

Lorsqu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle mixte en force de la chose jugée, le membre est assujéti à une procédure qui encadre l'audition disciplinaire, lui assurant ainsi une défense pleine et entière<sup>12</sup>. L'employeur acheminera une lettre au membre lui demandant s'il a des circonstances particulières à présenter devant le Comité de discipline. Une réponse doit être envoyée dans les 15 jours de la réception de la lettre<sup>13</sup>. Le membre peut communiquer avec l'Association afin d'être assisté dans cette procédure. Par la suite, le membre est rencontré par l'Association, avec un avocat, pour préparer un document énumérant l'ensemble des circonstances particulières pertinentes au dossier<sup>14</sup>. D'autres rencontres ont lieu pour la préparation du témoignage, l'assignation de témoins, s'il y a lieu, et autres rapports d'expertises pouvant être requis, selon le cas.

## Les circonstances particulières

Lors de la préparation en vue de l'audition, une révision complète des aspects de la vie du membre doit être effectuée pour déterminer les éléments constituant des circonstances particulières. Au niveau professionnel, il y a lieu de faire une rétrospective des états de service et du dossier personnel du policier visé. Par ailleurs, il faut également faire une rétrospective au niveau personnel afin de ne rien oublier de ce qui pourrait être pertinent pour le dossier. Donc, le policier visé doit faire preuve d'ouverture et de confiance, afin de nous permettre d'assurer pleinement sa défense. Bien que l'on puisse rechercher des éléments découlant directement des raisons ayant amené le policier visé à commettre l'infraction criminelle, par exemple une dépendance (alcool, drogues, jeux, etc.), la dépression, une maladie ou autre désordre psychique, il y a également lieu de rechercher d'autres facteurs contributifs. Il pourrait alors s'agir d'une réaction spontanée à une action, d'un état d'intoxication ou de situations vécues comportant une problématique non résolue. Dans ce dernier cas, nous pouvons penser à un état de stress avec difficultés d'adaptation, généré par un conflit intrapersonnel, un conflit conjugal, un conflit familial ou un conflit de travail. Parfois, on retrouve plusieurs éléments à des degrés divers qui, vus dans leur ensemble, permettent à un tiers de comprendre pourquoi le geste criminel fut commis, non pas pour s'en excuser, mais bien pour comprendre que le geste commis n'est pas une normalité dans les valeurs personnelles du policier visé. Ce qui nous amène sur un autre volet de la défense, soit la question de récidive.

En effet, une fois que l'on peut démontrer la présence de circonstances particulières, le membre doit être en mesure d'expliquer au comité sa prise de conscience face à ces événements et dire ce qu'il a fait pour se donner les moyens de prévenir la récidive et ainsi, rassurer le Comité qu'il s'agit d'une situation qui ne risque pas de se reproduire.

Ainsi, le policier visé démontre sa volonté de continuer à servir comme policier désormais conscientisé et muni d'outils, afin d'avoir un comportement futur sans autres démêlés avec la justice. Rappelons que, dans les cas de dépendances, des expertises médicales peuvent être nécessaires lors de l'audition. Finalement, une plaidoirie est présentée par l'avocat de la défense au Comité à la suite de la preuve soumise sur les circonstances particulières en lien avec le contexte et la gravité objective de l'infraction, de manière à permettre au comité de discipline ou à un arbitre, le cas échéant, d'imposer une sanction autre que la destitution.

## Avoir un dossier criminel

Il est important de noter que la majorité des policiers aux prises avec des procédures criminelles n'a jamais pensé que cela pouvait lui arriver un jour. Notons également que la très grande majorité des infractions commises est non reliée au travail. À quelques très rares exceptions près, ces policiers ne sont pas des ripoux et sont exactement comme vous et moi! Si on se pose la question suivante : Est-ce qu'un policier peut avoir un dossier criminel et être encore policier? La réponse est oui! Tel que le confirme le législateur à la lecture de l'article 119, selon le type d'accusation et les circonstances particulières de l'affaire. Il est intéressant de noter que tous les membres de l'organisation ayant réussi à garder leur lien d'emploi suivant ces procédures n'ont jamais fait de récidive. Alors, évitons les préjugés et continuons à assurer la défense pleine et entière de nos confrères et consœurs qui demandent une seconde chance. En effet, la plupart affirment qu'il s'agit d'un véritable cauchemar qu'ils ne veulent plus jamais revivre. Conséquemment, aidons-les à poursuivre leur rêve qui fut de devenir policier.

Syndicalement vôtre!

**Jacques Painchaud,  
L.L.M. (Droit)**

Vice-président à la Discipline et à la déontologie

<sup>9</sup> Les frais juridiques à l'étape d'enquête criminelle concernant des allégations non reliées au travail peuvent être remboursés si vous êtes assuré avec la compagnie d'assurance Belairdirect.

<sup>10</sup> Article 6 et suivants du contrat de travail

<sup>11</sup> Article 4.3, Procédure d'application de l'article 119 (2) L.P.

<sup>12</sup> Procédure d'application de l'article 119 (2) L.P. prévue à l'Annexe « X » du contrat de travail

<sup>13</sup> Article 2, Procédure d'application de l'article 119 (2) L.P.

<sup>14</sup> Article 4.4, Procédure d'application de l'article 119 (2) L.P.

# Nouveau site Internet et nouveau *Portail assurances* pour les membres

L'APPQ est fière de lancer un nouveau site Internet ainsi qu'un nouveau *Portail assurances* pour ses membres. Ces nouveaux sites Web sont adaptatifs. En d'autres mots, ces sites sont tout aussi accessibles via un ordinateur standard, une tablette ou un téléphone intelligent.

## *Ce que les membres doivent savoir*

1. Le *Portail assurances* vous permet d'accéder à vos rapports de réclamations ainsi qu'aux informations relatives à votre programme d'assurances.
2. Pour accéder au *Portail assurances*, vous devez maintenant vous connecter via le site Internet <http://www.appq-sq.qc.ca>.



3. Pour vous connecter, utilisez votre numéro de matricule et mot de passe courant. Si vous avez des problèmes de connexion, veuillez-nous contacter par téléphone ou par courriel. Téléphone : 450 922-5414, poste 7 / Courriel : [assurances@appq-sq.qc.ca](mailto:assurances@appq-sq.qc.ca)
4. Une fois que la connexion sécurisée est établie, utiliser le menu déroulant pour accéder au *Portail assurances*.



Aperçus du nouveau site selon la plateforme utilisée pour y accéder



# CONTRAT DE TRAVAIL + RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES = **VIGILANCE**



Depuis le retour au travail, après les vacances estivales, nous vivons une période de restrictions budgétaires sans précédent à la Sûreté du Québec.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'il faut renier les engagements contractuels entendus, signés et décrétés par le Gouvernement. Car, à certains endroits, on peut observer ce que j'appellerais le festival de la bonne idée de coupure, faisant fi des engagements contractuels, entendus, signés et décrétés.

Alors, chacun des membres devrait être très vigilant sur l'application du contrat de travail et s'informer au besoin auprès de son délégué que l'application qui est faite par le gestionnaire respecte ce qui a été entendu, signé et décrété.

Ainsi, tout écart entre ce qui se fait présentement et qui contrevient aux règles du contrat de travail fera l'objet d'un grief. Et, il ne faudra pas hésiter à faire valoir nos droits dans ce contexte où certains gestionnaires se croient investis d'une mission pour couper les *cennes* en quatre et atteindre les objectifs de restrictions sans égard aux règles établies entre les parties.

Sur ce, permettez-moi, en cette fin d'année 2014, de vous souhaiter, à vous et vos familles, un très joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2015.

**Claude Blais**

Vice-président aux Griefs et à la formation





# Le loup, le renard et son lièvre ou la prévention au fil des ans

Qui n'a pas déjà entendu l'expression « Regarde-moi ce jeune loup » et les qualités que nous y associons : le côté intrépide, la force, la rapidité d'exécution, la stratégie du plus fort. Toutefois, le loup a un gros défaut, sa témérité. Celle-ci l'amène souvent dans des situations qui le mettent à risque : risque d'être blessé, risque d'un accident grave. Lorsque nous sommes face à notre lièvre, que le lièvre soit un appel d'urgence niveau 1, un infractaire au Code de la sécurité routière (radar) ou une poursuite d'un véhicule refusant de s'immobiliser, nous devons toujours faire l'analyse continue de nos capacités d'action, de notre environnement et des équipements à notre disposition. Avec le temps, nous avons amélioré les équipements de protection, la visibilité des véhicules, les armes intermédiaires, ainsi que la formation et le perfectionnement. Que vous ayez les meilleurs équipements et la meilleure formation, vous êtes les seuls à connaître vos propres limites physiques et psychologiques lors d'une intervention et ça c'est la partie que je ne connais pas de vous.

Le loup est téméraire et se fie à sa force lorsqu'il agit. Contrairement au loup, nous devons toujours avoir en tête notre santé et notre sécurité. La mise en place de mesures de

prévention commence par soi-même, par l'organisation du travail qu'on se donne, par notre sens de l'analyse et de prise de décisions. Nous agissons en fonction de l'évaluation de notre environnement et de notre capacité à nous adapter et à garder le contrôle lorsque nous appliquons ces concepts. Nous quittons la peau du loup téméraire et nous devenons rusé comme un renard. Quelle en est la différence? Le renard est conscient de sa petite taille, il doit ainsi user de tous ses atouts pour tenir le haut du pavé et lorsque ce dernier évalue qu'il ne contrôlera pas sa cible, il adapte son plan d'action à sa nouvelle analyse de la situation. Agir en fin renard nous amène à bien évaluer notre événement et à prendre les décisions qui s'imposent pour la sécurité de tous. Un fin renard sait que sa chemise n'est pas une armure et agit en conséquence. Il sait qu'une veste pare-balles a ses limites et que les outils de travail, telles les armes intermédiaires, la radio portable ainsi que les techniques de contrôle articulaires et prises d'amenée sont disponibles afin de faciliter son travail et le rendre plus sécuritaire. Ce sont les avancées que nous avons faites dans la dernière décennie : visibilité, équipements et techniques de contrôle ont été améliorés. Toutefois, il en revient à chacun d'entre nous de faire

respecter ces normes de sécurité, de demander la formation lorsque nous devons être requalifiés, de suivre les règles de sécurité et les protocoles applicables tel celui de la patrouille solitaire. Rendre notre organisation du travail sécuritaire ne veut pas dire de se barricader et d'avoir peur de tout et de rien. Non, c'est plutôt de garder notre cerveau actif, toujours en analyse de la situation à faire des plans A et des plans B, à prévoir une porte de sortie, si besoin il y a, et d'utiliser les équipements de protection individuelle. Il faut savoir évaluer aussi quand le risque devient trop grand pour la sécurité de tous et laisser notre lièvre partir lorsque l'enjeu dépasse le résultat escompté.

Indépendamment du métier qu'on exerce, il arrive trop souvent qu'un travailleur entre au travail pour ne plus jamais retourner à la maison. Nous ne pouvons pas nous fier à l'employeur par les temps qui courent avec toutes ses coupures de budget et ses restrictions. Nous devons nous fier sur nous-mêmes, membres de l'APPQ, afin de s'assurer que notre façon de travailler demeure sécuritaire par les décisions que nous prenons au quotidien.

Joyeux Noël à tous!

**Daniel Rolland**  
Vice-président en Santé et sécurité du travail  
et aux ressources matérielles



# L'ergonomie pour les postes de travail à la SQ

Il y a quelques années, j'ai suivi une formation en ergonomie donnée par l'Association paritaire en santé et sécurité pour le secteur de l'administration provinciale, qu'on appelle simplement l'APSSAP. Cette année, j'ai eu un *refreshing* et j'aimerais vous sensibiliser à cette démarche importante pour tous les policiers de la Sûreté du Québec. Tous, nous faisons du travail de bureau, et c'est encore plus vrai pour nous qui travaillons au Grand quartier général.

Sur l'Intranet de la Sûreté, il y a un document intitulé **Adapte** qui sert à connaître l'ABC de l'ergonomie et à adapter son poste de travail soi-même. Si vous avez déjà un billet médical ou des douleurs qui persistent depuis longtemps, je vous recommande d'en parler avec votre supérieur immédiat et par la suite d'en aviser votre directeur syndical, car nous portons aussi le chapeau de représentant en prévention pour les questions de santé et de sécurité au travail,

et ceci, tant pour les employés civils que pour les policiers.

Les équipements fournis par l'employeur doivent correspondre à certains standards et, malheureusement, je constate souvent que plusieurs postes de travail pour les enquêteurs sont mal adaptés étant donné qu'en premier lieu nous ne sommes pas des employés de bureau. Pourtant, les enquêtes ayant de plus en plus évoluées en ce sens avec la venue des ordinateurs, le travail de certains enquêteurs et autres policiers à la Sûreté du Québec se fait en position assise devant un écran d'ordinateur ou, pire encore, devant un portable, faute d'installations adéquates pour le membre.

En somme, pour prévenir les douleurs musculaires causées par une mauvaise posture ou une mauvaise disposition de vos outils de travail, consultez d'abord le logiciel **Adapte**, sur l'Intranet, et si un inconfort subsiste, après avoir avisé

votre supérieur immédiat, si rien n'est fait pour améliorer la situation, contactez votre directeur syndical qui se fera un plaisir de vous assister dans cette démarche comme représentant à la prévention. Ainsi, nous pouvons non seulement prévenir des lésions, mais en plus nous pouvons réduire des coûts à notre régime d'assurance collective de l'APPQ en diminuant des frais de chiropraticien et d'ostéopathe ou autres qui sont souvent chargés à même notre régime, dû à un inconfort soit devant le poste de travail ou dans l'auto-patrouille et pourtant, si cette situation est dénoncée à votre supérieur hiérarchique et qu'il ne fait rien, cela devrait en résulter par une déclaration d'accident de travail et ainsi charger à la CSST et non pas à notre régime privé. Je conclus sur cette note!

Bonne ergonomie au travail!

**Alphée Simard**

Directeur syndical, Quartier général de Montréal

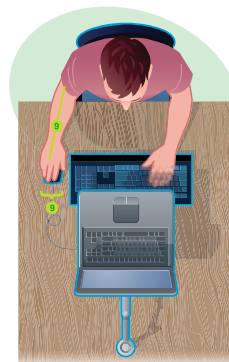
## L'ordinateur portable



Mobilier avec support clavier réglable



## Surface uniforme



Mobilier à surface uniforme



## Support clavier réglable



Si un porte-copie est utilisé, l'installer près de l'écran, à la même hauteur, ou devant soi, entre le clavier et l'écran.

**CSST** La prévention, j'y travaille!



# 37<sup>e</sup> Commémoration

Des milliers de policiers et agents de la paix de partout au pays, ainsi que plusieurs citoyens, se sont rassemblés sur la Colline du Parlement à Ottawa, pour la 37<sup>e</sup> cérémonie annuelle, visant à rendre hommage aux policiers et policières du Canada morts en devoir.

Cette cérémonie a lieu chaque dernier dimanche de septembre. Nous étions nombreux à être présents encore cette année. J'espère vous voir en aussi grand nombre l'année prochaine.

Félicitations à tous les membres ainsi qu'aux officiers de la Sûreté du Québec qui sont venus rendre hommage à nos collègues décédés en devoir. Avec le drame de Moncton, 2014 restera une année marquante.

**Charles Hopson**  
Directeur syndical Outaouais



Le meurtre de l'agent David Kirkwood, recrue du Service policier d'Ottawa, survenu le 11 juillet 1977, a déclenché une réaction qui a évolué en une cérémonie d'envergure nationale qui rend hommage aux agents et agentes de police et de la paix. En effet, à la suite de l'assassinat absurde de Kirkwood, les membres du Service policier d'Ottawa ont juré, non seulement de garder vivante sa mémoire, mais encore de s'assurer que les Canadiens n'oublieraient jamais l'ampleur de son sacrifice et du sacrifice de ses semblables.

Le 24 septembre 1998, le gouvernement du Canada proclamait officiellement que le dernier dimanche de septembre de chaque année serait désormais consacré Journée commémorative nationale de la police et des agents de la paix. En annonçant cette Journée commémorative, le 27 septembre 1998, le Solliciteur général du Canada s'exprimait en ces termes : « Chaque année, cette Journée commémorative nationale donnera aux Canadiens et aux Canadiennes l'occasion de témoigner officiellement leur reconnaissance à l'égard des agents de police et des agents de la paix dévoués qui font le sacrifice de leur vie pour la sécurité de nos collectivités. »



<http://www.cacp.ca/memorial/index/historyfrench>

## LE MOT DU DIRECTEUR



Il faut souligner une autre heureuse initiative. Au printemps 2014, le sergent Richard Thiffault et l'agente de secrétariat Réjeanne Fecteau ont parcouru 400 kilomètres de marche en 21 jours entre Pointe-au-Père et Sainte-Anne-de-Beaupré, recueillant 3 760 \$ pour La Société Alzheimer, dont 500 \$ provenaient du Fonds humanitaire de l'APPQ. Ils sont accompagnés du capitaine Daniel Desmarais.

**Julien Lemieux**

Directeur syndical, Québec-Nord/Sud



## MRC BEAUCE-SARTIGAN

### ■ LA SÛRETÉ DU QUÉBEC BEAUCE-SARTIGAN REMET 30 000 \$ À QUATRE ORGANISMES

Présenté le 19 septembre dernier au Club de golf de St-Georges, le tournoi était sous la présidence d'honneur de M. Bastien Létourneau, vice-président et directeur général d'Équipements Sigma inc.

Plus de 160 golfeurs ont participé à cette compétition amicale, chapeautée par l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ).

Nous tenons à remercier le bureau exécutif et le conseil de direction de l'APPQ, plus particulièrement M. Luc Fournier, vice-président aux finances, de son appui pour la recherche de commanditaires et M. Daniel Rolland, vice-président SST et ressources matérielles, pour son soutien du Fonds humanitaire de l'APPQ. C'est grâce à leur implication qu'ils ont récolté la moitié de la somme totale remise.

Nous remercions tous les participants et généreux donateurs qui ont fait de cet événement un succès et nous vous donnons rendez-vous à la prochaine édition en 2015.

Quatre organismes beaucerons ont chacun reçu la somme de 7 500 \$ provenant des fonds amassés lors de la première édition du « Tournoi de golf SQ Beauce-Sartigan ».



À l'avant, de gauche à droite : Roland Veilleux, président du Sillon; Pierre Pépin, président de Partage au Masculin; Bastien Létourneau, président d'honneur du tournoi; Cathy Fecteau, directrice générale d'Au Bercail; et Robert Gagné du Club Kiwanis de Saint-Georges. À l'arrière : le sergent Dominique Marcoux, délégué de l'APPQ et président du comité organisateur; ainsi que le capitaine Daniel Desmarais, directeur de la Sûreté du Québec MRC Beauce-Sartigan.

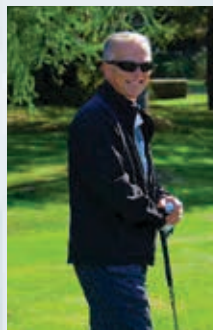
## COMITÉ ORGANISATEUR

De gauche à droite :  
Dominique Marcoux, Julien Lemieux,  
Chantale Samson, Andréanne Dubois,  
Daniel Desmarais, Suzie Gilbert,  
Yvon Claveau et Rémi Tardif.

Absents sur la photo :  
Laval Dion, William Laroche,  
Gaston Crête Jr, Guillaume Coderre  
et Kevin Henry



## LE TOURNOI EN QUELQUES PHOTOS



Pierre Veilleux



Un coup fumant pour Marc-Olivier Tremblay et Dominic Ricard

Merci à tous nos commanditaires!



Guy Cliche, Clémence Pomerleau, Gaétan Vachon et Guy Tremblay



Daniel Desmarais, Bastien Létourneau, Christopher Sapienza et Luc Fillion

Un merci spécial au sergent retraité Pierre Allaire qui a agi comme photographe attitré à ce tournoi.

Le succès d'une telle activité et de plusieurs autres est soutenu par le Fonds humanitaire de l'APPQ. À la suite de l'intégration du Service de police de la Ville de Saint-Georges en novembre 2012, plus de 80 % des membres participent au Fonds humanitaire. Nous invitons tous ceux et celles qui sont non cotisants à s'y joindre afin que les organismes concernés bénéficient des sommes qui motivent nos organisateurs à la continuité de cet événement.

# Le drapeau de l'APPQ a flotté sur le plus haut sommet de l'Afrique, le KILIMANDJARO



Pour le sergent Michel Saint-Onge et sa conjointe Cécile Biron, l'aventure a commencé en janvier 2012, alors qu'ils participaient à une rencontre pour regrouper au moins 10 personnes à la recherche de défis.

Lors de cette rencontre, on offrait aux participants deux défis :

Le premier : amasser chacun 10 000 \$ au profit du Manoir Ronald McDonald de Québec.

Le second : se rendre au sommet du Kilimandjaro, la plus haute montagne de l'Afrique située en Tanzanie, 5 895 mètres, afin de rendre hommage à chacun des donateurs.



Ils décident à ce moment de se joindre au groupe. Au fil des mois, d'autres se joindront à l'équipée et l'expédition comptera finalement 28 Québécois.

Tous ont réussi et même dépassé le premier objectif et ils ont remis une somme totale de 290 041 \$ au Manoir Ronald McDonald de Québec.



Quant au second objectif, cinq membres de l'expédition ont dû abandonner en cours de route, la montagne ayant eu raison d'eux. Notre policier et sa conjointe ont aussi atteint ce deuxième objectif et ont fièrement fait flotter le drapeau de l'APPQ sur le toit de l'Afrique. L'expédition a eu lieu du 19 au 27 février 2013, soit huit jours d'ascension et deux jours de descente.

« C'est avec fierté que Cécile et moi avons fait flotter le drapeau de l'APPQ sur le toit de l'Afrique en remerciement du don de 5 000 \$ que notre Association a fait au Manoir Ronald McDonald de Québec. »



**Chrystian Leclerc**

Directeur syndical  
Quartier général de Québec



Caisse Desjardins des  
policiers et policières



**NOUVEAU !**

## Le *Duo sans tracas*

Une exclusivité de l'offre de services Appartenance

### Le Forfait de tarification VIP Avantage illimité\*

Ne vous souciez plus du nombre de transactions que vous effectuez pendant le mois !

- Transactions illimitées au compte Épargne avec opérations
- 7,95 \$ par mois ou sans frais lorsque le solde minimal mensuel est de 4 000 \$ ou +

### La Marge de crédit VIP\*

La souplesse à taux avantageux !

- Marge de crédit personnelle sans garantie
- Taux d'intérêt avantageux équivalent au taux préférentiel + 1,95 %
- Maximum de 10 000 \$
- Sujet à l'approbation du dossier de crédit et au respect de certaines exigences

514.847.1004 | 1.877.847.1004  
info@caisse-police.com

\* Sujets à certaines conditions. Réservés aux policiers et policières actifs et retraités. Conditionnels au dépôt intégral de la paie.



En cette période de réjouissances, de partage et de rapprochements, nous tenons à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous nous témoignez et de votre accueil lors de nos visites en milieu de travail et associatifs.

Toute l'équipe vous souhaite de très joyeuses fêtes et une nouvelle année remplie de santé, de bonheur et de projets couronnés de succès !

À votre service!

Michel Boutin, directeur Développement, policier SQ délogé  
Olivier Lapointe, directeur principal Développement des affaires  
Michel Beaupré, directeur Développement des affaires

## Calendriers 2015

Surveillez l'arrivée dans vos unités de travail des calendriers de bureau de la Caisse et des calendriers muraux 2014-2015 offerts en partenariat avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

Bonne année 2015!





## Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec

Le comité organisateur du THPPQ Québec tient à remercier les 75 équipes, regroupant plus de 1000 joueurs policiers dans 11 classes différentes, qui ont participé au dernier tournoi présenté dans la région de Québec du **12 au 14 avril 2014**.

Un gros merci également à tous les bénévoles ayant donné de leur temps au Complexe Sportif L'Ancienne-Lorette (2 glaces), au Centre sportif Giffard (2 glaces) ainsi qu'au Complexe Sportif Les 3 glaces (Groleau) et qui ont fait de ce tournoi un franc succès.

Félicitations aux équipes gagnantes dans les classes suivantes :



Pour la 13<sup>e</sup> et dernière année dans la Ville de Québec, le comité organisateur du Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec sera heureux de vous accueillir pour la présentation du 40<sup>e</sup> tournoi qui se déroulera **du 16 au 19 avril 2015**.

**BIENVENUE AUX ÉQUIPES PARTICIPANTES**  
Le Comité organisateur du THPPQ Québec 2015



**Ouverte AAA : SPVM Montréal**



**SM-AA : SM Saint-Jean-sur-Richelieu**



**Maison SQ-A : MRC Arthabaska #1**



**Maison SQ-B : MRC Vaudreuil-Soulanges Est #1**



**Maison SQ-C : MRC Vallée-de-l'Or**



**Maison SQ-D : MRC Domaine-du-Roy**



**Maison SQ-E :  
MRC Côte-de-Beaupré/MRC Témiscouata**



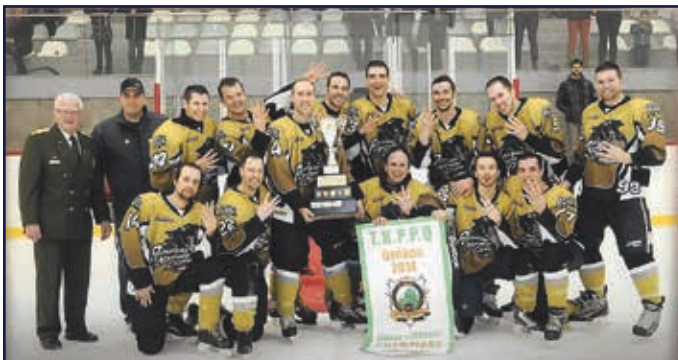
**Maison SQ-F : MRC Haute Côte-Nord**



**Maison SQ-G : SECP Montréal**



**Maison SQ-H : MRC Haute-Yamaska**



**Urbaine SQ : MRC Drummond #2**

Avec l'appui de nos différents partenaires financiers ainsi qu'avec les bourses remises par les équipes gagnantes et finalistes, les profits (15 000 \$) ont été remis à l'organisme humanitaire la Fondation Maurice Tanguay de Québec.

**À noter qu'à partir d'avril 2016, le tournoi sera présenté à nouveau dans la région de Victoriaville.**



## LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC

# LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC 16<sup>e</sup> ÉDITION



La ministre de la Sécurité publique, M<sup>me</sup> Lise Thériault, assistait à cette 16<sup>e</sup> édition des Prix Policiers du Québec. Elle a livré un message d'appui et de reconnaissance à l'endroit du travail effectué par les policiers.

Le 20 novembre 2014, le 16<sup>e</sup> Gala des Prix Policiers du Québec a rendu hommage à 34 policières et policiers et deux civils qui œuvrent dans le domaine policier, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à l'Hôtel Marriott Château Champlain à Montréal. Les membres du Conseil de gouvernance ont souligné le dévouement et le travail exceptionnel accompli par des policières et policiers de partout au Québec. Près de 300 invités provenant de tous les horizons ont participé à ce gala. M. Gino Paré, policier et ex-réципиendaire d'un Cristal, a agi cette année à titre de maître de cérémonie.

Ces policières et policiers ont reçu le Cristal des Prix Policiers du Québec pour s'être illustrés par leur courage, leur esprit d'équipe, leur persévérance et leur engagement auprès de leur communauté. Il s'agit de :



La salle de bal quelques instants avant le début de la cérémonie

### L'ÉCOLE MARITIME D'HAÏTI

L'Organisation des Nations Unies est très présente en Haïti. Entre autres, elle soutient le développement des forces policières dans ce pays. En 2012, l'ONU charge une équipe de policiers canadiens de superviser et d'effectuer le mentorat de la garde côtière haïtienne. À leur arrivée en mission, après avoir fait une appréciation de la situation, les policiers canadiens ont réalisé que leur mandat devait être axé sur la formation des garde-côtes.

En 6 mois, les réalisations de l'équipe maritime, avec l'aide de la police haïtienne, étaient déjà des plus intéressantes :

- Un livre de formation de 400 pages adapté aux navires haïtiens;
- La création de supports pédagogiques;

- Et la formation de deux instructeurs haïtiens capables de poursuivre le programme après le départ des policiers canadiens.

Après 8 mois, les réalisations étaient des plus impressionnantes :

- La mise en place d'une formation théorique et pratique complète d'une durée de 34 jours;
- Et l'accueil du premier groupe de 24 cadets.

Au bout de 10 mois, les réalisations de l'équipe maritime furent tout simplement exceptionnelles avec les efforts déployés pour créer un simulateur informatique de navigation. Imaginez : ils ont adapté et modifié un programme informatique à une console nautique achetée aux États-Unis, payée par les membres de l'équipe. Par la suite, ils ont couplé la console à un socle de navigation restauré provenant d'un navire abandonné. Le tout branché à un ordinateur portable et à un écran vidéo dans la salle de formation. Grâce à eux, l'École maritime de la police haïtienne est maintenant une réalité.

Deux hommes sont à l'origine de ce geste d'humanité, de solidarité et de professionnalisme, il s'agit du :

Sergent François Dubeau de la Sûreté du Québec et de l'agent Carl-Eric Lippke de la Gendarmerie royale du Canada.

### LE PROJET COMBATIVE

Le Canada est un grand pays où bien des gens, de partout, aimeraient pouvoir venir vivre. Ce rêve d'une vie meilleure en allant vivre ailleurs, il y a aussi des gens pour l'exploiter. Au cours de l'année 2012-2013, une vaste enquête a été menée pour

mettre fin au trafic d'êtres humains qui se passait sur le territoire du Québec. La souche de ce trafic prenait racine en Roumanie et poussait en direction du Canada en passant par le Mexique et les États-Unis pour finir au Québec en passant par des routes non gardées dans la région de Stanstead et de Trout River ainsi que par les voies maritimes sur la réserve d'Akwesasne.

Les principaux suspects responsables des passages de clandestins furent identifiés et arrêtés au cours de l'année 2013. Il en est résulté des périodes d'incarcération et, ultimement, leur déportation. Depuis la conclusion dudit projet, aucune entrée illégale de ressortissants roumains vers le Canada n'a été répertoriée.

En luttant contre l'immigration illégale, on s'assure que dans ce pays il n'y a que des citoyens libres et égaux en droit. De la Gendarmerie royale du Canada :

Le sergent Maxime St-Fleur; les agents Jonathan Racicot, Victor De Moura, Dominique Boulianne, Cristian Dragan et la caporale Mélanie Hammond. Une plaque honorifique est remise à la membre civile Adriana Dragan.

De l'Agence des services frontaliers du Canada : l'analyste du renseignement Charles Dudemaine. Et du Service de police de la Ville de Montréal : l'agent-enquêteur Martin Lacerte et le sergent-détective Denis Lalonde.

## LE MARTEAU COGNE – PROJET HONORER

Avec la création du Service des enquêtes sur la corruption, mieux connu comme étant l'escouade Marteau, la police poursuit une autre de ses missions fondamentales pour la vie en société. L'objectif est de pouvoir rétablir la confiance du public envers les autorités publiques, d'assurer la libre concurrence sur le marché des contrats publics et de protéger l'intégrité des institutions publiques. Ce qui veut dire lutter contre le trafic d'influence, la collusion, la malversation et la corruption qui pourraient entraver les règles du marché.

À cet égard, plusieurs villes ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Commission Charbonneau. L'une d'elles a fait l'objet d'une enquête exhaustive. Les enquêteurs du projet Honorer ont rencontré 150 témoins; fait des perquisitions auprès des huit plus grosses firmes d'ingénierie du Québec; cumulé 30 000 heures d'écoute électronique et, finalement, en mai 2013, procédaient à l'arrestation de 37 personnes, dont trois sont accusées de gangstérisme.

Parce que la confiance que les citoyens font à leurs institutions est un gage de sécurité pour tous, saluons ceux qui protègent l'intégrité de nos institutions publiques :

De la Sûreté du Québec : le lieutenant Martin Cossette et les sergents Manon Thomassin, Pierre-Luc Morin et Roberto Capone.

Du Service de police de la Ville de Montréal : les lieutenants Michel Leduc et Yannick Collins ainsi que les sergents Martin Chênevert, Michel Desforges et Laval Fillion.

Du Service municipal de Longueuil : le sergent Mario Lauzon.

Une plaque honorifique est remise à l'analyste Olivier Barchechat, un membre à part entière de cette extraordinaire équipe d'enquêteurs.

## SAUVÉ IN EXTREMIS

En juillet 2013, il est parti pour une randonnée de deux mois en canot. Un aventurier. Au bout d'un mois, un ours a attaqué son campement. Plus tard, il s'est blessé à une cheville. Au bout de deux mois, le voilà donc incapable de transporter son canot. Au bout de trois mois, il ne lui restait plus rien, même pas son chien. Il a dû le tuer pour le manger. À la fin du mois d'octobre, il est à bout de force. Il a perdu 90 livres. Il lui reste peut-être 24 heures à vivre.

Puis, comme dans les vues, l'hélicoptère arrive. Après trois jours de recherche, une sirène se fait entendre dans le ciel. M. Lavoie se traîne jusque sur la berge. Il croit que c'est un mirage, surtout que l'hélicoptère s'en va.

Il doit aller se poser un kilomètre plus loin. C'est de là que les policiers vont s'enfoncer dans une forêt au sol rocailleux, escarpé et glacé pour découvrir au bout de 20 minutes un homme qui a donné tout ce qu'il lui restait d'énergie pour atteindre la berge et se faire voir de l'hélicoptère.

Pour ramener l'homme vers l'hélicoptère, un policier devra prendre M. Lavoie sur son dos pendant que l'autre policier retient M. Lavoie en place, car celui-ci est même trop faible pour être capable de s'accrocher au cou du policier. Je vous laisse imaginer à quoi peut ressembler la marche en forêt de ce trio agglutiné, penché les uns par-dessus les autres.

De l'Abitibi, les agents Valérie Caron et Alexandre Cotes de la Sûreté du Québec.

## UN COIN DE SACHET

Le 11 février 2014, à Saint-Honoré, dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'incroyable était au rendez-vous. Un policier est stationné, menant une opération radar. Tout à coup, sur les ondes, il entend un appel pour une intervention d'urgence auprès d'un bébé en train de s'étouffer. C'est le hasard qui le veut, le policier est stationné à côté de la maison d'où provient l'appel. Vingt-cinq secondes plus tard, il entreprend déjà les manœuvres pour dégager les voies respiratoires d'un petit garçon de neuf mois. Le policier est lui-même le père d'un garçon de sept mois. Pourtant, malgré l'émotion présente, c'est avec calme, force et détermination que seront posés les gestes qui vont amener l'enfant à se libérer d'un coin de sachet qui s'était logé dans sa gorge.

Cela aurait pu être juste l'histoire du bon gars à la bonne place au bon moment. C'est plutôt l'histoire d'un policier qui a fait toute la différence dans la vie de cette famille. Une différence entre la vie et la mort.

De la Sûreté du Québec, l'agent Patrice Marchand.

## SAUVÉE DE L'ENFER

Vers minuit, la nuit du 4 septembre dernier, dans la région de Trois-Rivières, une jeune femme de 23 ans a raté la courbe de la sortie de l'autoroute. La voiture a fait plusieurs embardées puis elle s'est immobilisée sur le côté du conducteur. Alors, le moteur a pris feu.

Les flammes sont suffisamment importantes pour atteindre les arbres autour. L'habitacle de la voiture se remplit de fumée. La

jeune femme n'a que des blessures mineures mais elle est en état de choc. Elle n'est pas capable de sortir du véhicule. Par la fenêtre arrière – qui est cassée – arrive le policier qui se glisse jusqu'à elle, l'attrape et la ramène vers l'extérieur du véhicule pour la mettre à l'abri.

L'agent Christian Richard de la Sûreté du Québec.

## L'ISLE-VERTE



Les 10 de L'Isle-Verte en compagnie du directeur général, M. Martin Prud'homme, et du président de l'APPQ, M. Pierre Veilleux

Malheureusement, ce ne sont pas toutes les histoires de héros qui finissent bien. Cette nuit-là, lorsque le superviseur de relève arrive à la Résidence du Havre à l'Isle-Verte, tous les résidents sont encore à l'intérieur. Ils sont bientôt 10 policiers. Pendant que les pompiers essaient de rejoindre les résidents juchés sur leur balcon, les policiers sont entrés. Il y avait de la fumée, de plus en plus épaisse, il y avait le grondement du feu, les craquements de la structure de bois et, surtout, il y avait les cris.

Plusieurs résidents n'avaient pas l'autonomie nécessaire pour se rendre vers les sorties. Les 10 policiers se sont donc lancés dans la résidence sans masque et sans équipement pour le feu défonçant les portes au besoin pour rentrer chez les gens. Certains étaient encore au lit. Les policiers les ont transportés à l'extérieur. Cependant, pas question de s'arrêter là. Il faisait moins 25 degrés Celsius. Il fallait donc transporter les personnes âgées jusqu'à un garage près de là, puis s'assurer de leur sécurité, avant de repartir vers la résidence en flammes. Car tous, sans hésitation, ils y sont retournés. Ils sont retournés dans l'enfer de ce brasier pour prendre soin de ces personnes en détresse. Ils l'ont fait au péril de leur propre vie. On ne peut décrire toute l'intensité vécue au cours de cette demi-heure au cours de laquelle le temps fut suspendu. Mais on peut l'imaginer. On peut imaginer la peur de suffoquer qui s'empare de vous en même temps que s'impose la volonté de ne pas abandonner un être humain.

Malgré les décès survenus au cours de cette tragédie, il faut rendre hommage à la bravoure de ces policiers qui, par leur abnégation, ont pu sauver une douzaine de personnes d'une mort certaine. De façon générale, les policiers ont un rôle de protecteur de la santé et de la sécurité des citoyens. Mais, dans ce cas particulier, il faut saluer ces policiers dont le courage fait honneur à toute la profession policière :

De la MRC de Rivière-du-Loup : les agents Sébastien Briand, Simon Dufour, Steve Duguay, Mathieu Fournier, Jean-François Pépin et Myriam St-Onge.

De la MRC des Basques : les agents Francis Marquis et Dominic Pellerin.

Et du Poste autoroutier du Bas-Saint-Laurent : les agents Pascal-Éric D'Amours et Steve Guy.

## À PROPOS DU CONSEIL DE GOUVERNANCE DU GALA DES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC

Le Conseil de gouvernance a pour mandat de faire l'examen de toutes les candidatures qui lui sont soumises. Le Conseil veille à établir les grandes orientations que l'organisation sera appelée à prendre. Il est composé de l'honorable Pierre H. Cadieux, de M. Jean-Pierre Charbonneau, de M. Gaétan Delisle, ainsi que de l'honorable Louise Mailhot.



Le Conseil de gouvernance des Prix Policiers du Québec est composé, de gauche à droite, de M. Gaétan Delisle; de l'honorable Pierre H. Cadieux; de l'honorable Louise Mailhot et du non moins honorable Jean-Pierre Charbonneau.

M. Pierre Veilleux, la ministre de la Sécurité publique, M<sup>me</sup> Lise Thériault; et le directeur général M. Martin Prud'homme



De gauche à droite : Isabelle Lavallée, Pierre Veilleux, Danielle-Gabrielle Roy, directrice générale de la Fondation Marie-Vincent; Paul Dupuis, représentant divisionnaire à la Gendarmerie royale du Canada et Patrick Marinelli

## REMISE D'UN DON

Par l'entremise du Fonds humanitaire de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec et de la Fondation de l'Association des Membres de la Police Montée du Québec, un don de 5 000 \$ a été remis à la Fondation Marie-Vincent. La Fondation Marie-Vincent est un organisme voué au mieux-être des enfants de 12 ans et moins victimes d'agression sexuelle. Elle recueille des fonds destinés à financer des services aux jeunes victimes et à leurs proches ainsi que des activités de recherche, de formation et de prévention.

*Robert Bronsard avec la collaboration de Laurent Arel*

## Tournoi de golf Gilbert Legault

Planificateur financier à la Caisse d'économie, il a quitté il y a quelques années après avoir reçu le diagnostic de la maladie de Parkinson. Il a aidé l'Association à partir et à faire la promotion du régime Flex. Il est l'un des pionniers de ce régime et l'Association est fière de se joindre à lui pour son premier tournoi de golf au profit de la Fondation de l'hôpital Pierre-Le Gardeur qui vient en aide au département de neurologie et aux gens atteints de cette maladie.

**1 800 \$ ont été amassés  
lors de cet événement.**



Luc Fournier, Marie-Louise Legault, fille de M. Gilbert Legault; et M. Gilbert Legault



À l'arrière : Jacques Painchaud, Daniel Rolland et Gilles Legrand  
À l'avant : Luc Fournier, Alphée Simard, Claude Germain Jr et Johanne Dupont



Luc Fournier, Marie-Louise Legault, M. Gilbert Legault et Daniel Rolland

# Nouveaux et futurs retraités de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Nom	Matricule	Grade	Date	Poste
HOGUE Alain	7776	Agent	2013-08-16	Unité soutien sécurité routière MLLL
OUELLET Alain	7415	Sergent	2013-12-03	MRC Rimouski-Neigette
FOURNIER André	7912	Agent	2014-02-04	Division enquêtes du renseignement
VIGEANT Robert	6789	Sergent	2014-02-05	Protection des personnalités
PAIEMENT Mario	7855	Sergent	2014-03-04	GQG identité judiciaire
MARTEL Marlène	7654	Sergente	2014-03-18	Service enquêtes criminelles
OUELLET Jacques	7192	Lieutenant	2014-03-18	GQG identité judiciaire
LAJEUNESSE Jacques	7872	Agent	2014-03-27	Unité urgence secteur Ouest
MORNEAU Denis	10908	Capitaine	2014-03-29	Bureau soutien opérationnel MCQ
PIGEON Robert	8349	Inspecteur	2014-03-29	GQG bureau directeur adjoint
HOULE Sylvain	10668	Sergent	2014-03-29	MRC Rouville
LECLERC Lucie	7448	Agente	2014-03-31	Unité liaison judiciaire MLLL
LETARTE Pierre	7110	Agent	2014-03-31	MRC du Granit
LACASSE Sylvain	7307	Lieutenant	2014-03-31	Division affaires internes secteur Ouest
L'HEUREUX Marc	7936	Agent	2014-04-01	GQG surveillance physique
PILON Daniel	7148	Agent	2014-04-01	Unité autoroutière Montérégie Est
FRENETTE Danny	7928	Sergent	2014-04-02	Poste autoroutier Outaouais
BOMBARDIER Denis	7725	Agent	2014-04-04	Direction mesures d'urgence Montérégie Ouest
ROUSSEL Berthie	10211	Agent	2014-04-17	Non assigné
HAMEL Mario	10637	Agent	2014-04-17	Non assigné
LAPOINTE Jacques	10068	Sergent	2014-04-23	Poste principal MRC Domaine-du-Roy
MONGRAIN Michel	11058	Agent	2014-04-24	Poste Shawinigan
STE-MARIE Michel	10361	Sergent	2014-04-28	MRC Coaticook
SMITH Dany	8043	Sergent	2014-05-01	MRC Côte-de-Gaspé
LETARTE Lauraine	10760	Sergente	2014-05-06	GQG Division renseignement criminel
WOJDA Krzysztof	9246	Agent	2014-05-14	Non assigné
VAILLANCOURT Richard	7691	Agent	2014-05-18	Division opération et coordination sécurité routière
GRENIER Pierre	7873	Sergent	2014-05-20	ENPQ
CÔTÉ Ginette	7610	Agente	2014-05-21	Mesures d'urgence secteur Ouest
CHARTRAND Richard	9387	Sergent	2014-05-22	Surveillance du Territoire Outaouais
TALBOT Marc	7609	Sergent	2014-05-22	Poste autoroutier Laval MLLL
CARDINAL Denis	7825	Sergent	2014-05-24	GQG Division surveillance physique
ROBERT Martine	7917	Sergente	2014-05-29	Service enquêtes criminalité financière
FOURNIER Danny	8458	Sergent	2014-06-02	Grande fonction de l'intégrité de l'État
FRENETTE Pierre	6674	Lieutenant	2014-06-13	Direction des normes professionnelles
COURNOYER Daniel	7438	Sergent	2014-06-17	Division coordination et soutien
ROCHETTE Bernard	10822	Sergent	2014-06-18	MRC d'Arthabaska

Nom	Matricule	Grade	Date	Poste
MICHAUD Jean-Marc	9315	Sergent	2014-06-20	Poste Chapais-Chibougamau
BOURGOIN Guy	13680	Lieutenant	2014-06-21	MRC Rivière-du-Loup
RIOUX Sylvain	7677	Sergent	2014-06-21	Division protection des témoins
BRASSARD Jean-Eudes	10028	Sergent	2014-06-27	Équipe enquêtes régionales Sept-Îles
GOULET Louise	10491	Sergente	2014-06-28	MRC Vallée-de-l'Or
LESSARD Mario	7093	Inspecteur	2014-06-28	MRC Val-de-Fleur
THIBEAU Normand	12662	Lieutenant	2014-06-30	Division affaires internes section Ouest
BOUTIN Luc	8157	Sergent	2014-06-30	Division enquêtes régionales Estrie
JUNEAU Denis	8872	Sergent	2014-07-01	MRC Bellechasse
POULIN Pierre	7981	Agent	2014-07-02	MRC Appalaches
HIPPOLYTE Sandra	7996	Agente	2014-07-03	Non assignée
RIVEST Jean-Guy	8676	Sergent	2014-07-04	Service enquêtes régionales Ouest ATNQ
LÉVESQUE Benoit	13679	Lieutenant	2014-07-15	Poste autoroutier Bas-Saint-Laurent
LAROCHE Mario	10809	Sergent	2014-07-17	Division enquêtes régionales Centre-du-Québec
MESSIER Yves	7869	Sergent	2014-07-18	Division enquêtes du renseignement criminel
COURCHAINÉ Linda	7461	Sergente	2014-07-18	Surveillance du Territoire Outaouais
JEAN Bernard	8065	Agent	2014-07-18	Surveillance du Territoire poste autoroutier CN
JONCAS Jean-Luc	7446	Agent	2014-07-19	GQG Service de mesures d'urgence
ANCTIL Robert	7715	Sergent	2014-07-22	Division enquêtes crimes économiques
RIOUX Denis	7398	Inspecteur	2014-07-23	Direction protection des personnes et des infrastructures
BOURNIVAL Guy	8067	Agent	2014-08-01	GQG Unité urgence secteur Ouest
GRENIER Jean-Luc	8183	Agent	2014-08-14	MRC Mékinac
BOUCHER Serge	10065	Sergent	2014-08-16	Service enquêtes sur les crimes contre la personne
BOUCHARD Danielle	8001	Sergente	2014-08-17	MRC Val-Saint-François
CHARTIER Richard	10507	Sergent	2014-08-18	Surveillance du Territoire Nunavik
MONFETTE Stéphane	7970	Agent	2014-08-22	MRC Granit
McMILLAN Robert	7703	Capitaine	2014-09-02	Division affaires internes secteur Ouest
ALLAIRE Pierre	7236	Sergent	2014-09-10	MRC Lotbinière
PERREAULT Alain	6795	Lieutenant	2014-09-23	Centre suivi opérationnel
SAUVAGE Sylvianne	7783	Agent	2014-09-29	Non assigné
JULIEN Jean	7535	Agent	2014-09-29	Division enquêtes crimes économiques Centre-Est
GOSELIN Jules	10218	Sergent	2014-10-01	MRC de L'Érable
TOURIGNY Marquis	10825	Sergent	2014-10-15	MRC d'Arthabaska
BARIL Mario	10924	Sergent	2014-10-17	Escouade régionale mixte Montérégie
FOURNIER Mario	7774	Sergent	2014-10-20	Escouade régionale mixte Outaouais
LÉVEILLÉ Germain	9234	Agent	2014-12-13	Protection des infrastructures
BRUNET Michel	6995	Lieutenant	2014-12-20	GQG Grande fonction de la surveillance du territoire
VANDAL Mario	7512	Sergent	2015-05-13	Service enquêtes sur la corruption

# Hommage à nos chers disparus 2013

Nom	Matricule	Statut	Date de décès	Âge
RICHARD Georges	5697	Retraité	2013-01-04	62
CÔTÉ Réal	2962	Retraité	2013-01-05	70
MAYNARD Jocelyn	6706	Retraité	2013-01-14	71
SAMSON Claude	4873	Retraité	2013-01-19	65
RACINE Rolland	22	Retraité	2013-01-24	95
LANDRY Denis	3526	Retraité	2013-01-25	77
LAPOINTE André	4478	Retraité	2013-01-28	71
GIGUÈRE Serge	4234	Retraité	2013-01-28	67
FORGET Gérard	44	Retraité	2013-02-02	95
BERNIER Roger	6149	Retraité	2013-02-16	65
LAVOIE Derris	2670	Retraité	2013-02-08	73
PAUZÉ Bernard	3238	Retraité	2013-02-24	70
ARBOUR Luc	7401	Retraité	2013-03-07	53
FRIGON Alain	2614	Retraité	2013-03-07	72
LALIBERTÉ Maurice	2298	Retraité	2013-03-19	82
TESSIER Roger	1876	Retraité	2013-03-25	79
WELLS Jacques	4526	Retraité	2013-04-10	70
SENNETT Kenny	2637	Retraité	2013-04-20	71
LAROCHE Henri	2890	Retraité	2013-04-21	74
CHAREST Jean-Paul	2235	Retraité	2013-04-26	80
MARTINEAU Richard	5071	Retraité	2013-04-30	65
CASTONGUAY Robert	6987	Retraité	2013-05-19	62
PIMPARÉ Michel	3616	Retraité	2013-06-02	68
ROUSSE Michel	6404	Retraité	2013-06-06	59
BOILY Fernand	5321	Retraité	2013-06-24	72
HÉTU Raymond	2665	Retraité	2013-06-25	73
PLANTE Pierre	6238	Retraité	2013-07-11	60
GAGNON André	6372	Retraité	2013-07-13	64
CLAVEAU Lucien	1784	Retraité	2013-07-17	91
LEVESQUE Bertrand	3495	Retraité	2013-08-02	69
VILLENEUVE Réal	3213	Retraité	2013-08-03	69
LAROCHE Carol	7014	Retraité	2013-08-16	64
GRAVEL Robert	6533	Retraité	2013-09-25	60
LEMIEUX Guy	9396	Retraité	2013-09-29	66
HALL Patrick	3534	Retraité	2013-10-01	69
LEGAULT Richard	5061	Retraité	2013-10-14	62
GILBERT Jean-Guy	4850	Retraité	2013-10-22	68
GAUTHIER Régis	6885	Retraité	2013-10-27	56
GAUTHIER Gaétan	4423	Retraité	2013-11-06	70
LÉGARÉ Gérald	1448	Retraité	2013-11-21	93
DUBREUIL Gilles	3639	Retraité	2013-11-27	79
PARÉ Jean-Claude	4702	Retraité	2013-12-09	65
GOBEIL Émile	5416	Retraité	2013-12-22	65
FABI André	4905	Retraité	2013-12-27	77
BLAIS Denis	3578	Retraité	2013-12-30	70

# Hommage à nos chers disparus 2014

Nom	Matricule	Statut	Date de décès	Âge
TURGEON Albéric	1332	Retraité	2014-01-23	89
ROCHON Denis	5579	Retraité	2014-01-25	62
RAYMOND Bernard	10501	Retraité	2014-02-25	64
RENAUD Gérard	1839	Retraité	2014-01-29	83
THIBAUT Réal	9377	Actif	2014-03-03	47
ST-ARNEAULT Danys	8319	Actif	2014-03-31	50
GINGRAS Raymond	1904	Retraité	2014-04-02	78
DERY Marcel	3003	Retraité	2014-04-04	78
MARTIN Éric	7502	Actif	2014-04-12	49
TANGUAY Michel	4636	Retraité	2014-04-29	73
BRIEN Albert	2015	Retraité	2014-05-09	85
GARAND Benoit	3728	Retraité	2014-05-20	77
BOURBEAU Julien	2231	Retraité	2014-05-31	82
CARRIER Gilles	2382	Retraité	2014-06-04	82
VILLENEUVE Pierre	6407	Retraité	2014-06-06	65
TELLIER Jean	21	Retraité	2014-06-13	85
BÉDARD Gaétan	2586	Retraité	2014-06-16	72
MAJEAU Serge	9483	Actif	2014-06-29	42
ALLARD Jean-Yves	2585	Retraité	2014-07-01	79
WATIER André	2095	Retraité	2014-07-14	76
VALLÉE Lionel	2073	Retraité	2014-08-03	82
BOUCHARD Claude	5407	Retraité	2014-08-10	66
THIBAUT Pierre	4076	Retraité	2014-08-16	71
HOVINGTON Roger	3335	Retraité	2014-08-16	78
GAGNON Louis-Pierre	2170	Retraité	2014-08-27	81
CHARENTE Jacques	11089	Retraité	2014-08-29	63
DENIS Martin	13335	Actif	2014-08-30	26
OUELLET René	9397	Actif	2014-09-01	59
DUBUC Gérald	3787	Retraité	2014-09-15	68
DESORMEAUX Norman	2604	Retraité	2014-09-17	81
HAYES Lewis	10313	Actif	2014-09-29	64
DÉRY Robert	1775	Retraité	2014-10-07	83
MOREAU Louis-Philippe	1656	Retraité	2014-10-17	88
POIRIER Laurier	10057	Retraité	2014-10-21	67
CARLOS Jean-Yves	10515	Retraité	2014-10-23	68
LESSARD André	4544	Retraité	2014-10-28	68

## 3 bonnes raisons d'ADHÉRER et de COTISER au REER collectif de l'APPQ



### 1. Réduire les impôts que vous payez aujourd'hui

Le montant investi dans votre REER est déductible d'impôt. Économisez aujourd'hui, accumulez pour demain!

### 2. Sécuriser votre avenir financier

L'espérance de vie s'accroît, certains passeront plus de temps à la retraite qu'à la vie active, il est important de bien planifier cette étape de votre vie! Adhérez au REER collectif le plus tôt possible et cotisez sur une base régulière.

### 3. Profiter de frais de gestion avantageux

En participant au REER de l'APPQ, vous profitez de frais de gestion avantageux. À long terme, cette économie se traduira par des revenus de retraite potentiellement plus élevés pour vous.

#### ► Pour adhérer au REER de l'APPQ

Rien de plus simple : communiquez avec le Service à la clientèle au **1 866 684-5253**, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

#### ► Pour cotiser davantage au REER

Rendez-vous à l'adresse [bnc.ca/moncompte](http://bnc.ca/moncompte), notre site Web sécurisé  
Les cotisations versées avant le **2 mars 2015** seront déductibles de votre revenu imposable de 2014.

#### ► Pour changer vos directives d'investissement

En tout temps, vous pouvez modifier la composition de vos placements existants et/ou la directive d'investissement pour vos cotisations futures.

Par le site Web sécurisé : [bnc.ca/moncompte](http://bnc.ca/moncompte) | Par téléphone : 1 866 684-5253

### Rappel à propos de l'Extra :

L'Extra est le volet **facultatif** et **flexible** de votre régime de retraite. Il constitue un excellent complément au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ).

- Mode systématique d'épargne en vue de la retraite
- Plusieurs options pour améliorer votre rente de retraite, dont la possibilité d'indexation de votre rente
- Aucune réduction de vos droits de cotisation à un REER (espace REER)
- Réduction d'impôt immédiate
- Choix du mode et du montant de cotisation (peuvent être modifiés n'importe quand)

Pour adhérer à l'Extra : communiquez avec le Service à la clientèle : **1 866 684-5253**

Date limite pour verser des cotisations forfaitaires : **le 31 décembre de l'année en cours**



**450 922-5414**  
**www.appq-sq.qc.ca**  
**info@appq-sq.qc.ca**

**DIRECTEURS DE L'APPQ**

Gaspésie—  
Les Îles-de-la-Madeleine  
Sylvain Viel

Bas-Saint-Laurent  
Roger Dubé

Saguenay—Lac-Saint-Jean  
Rémy Bouchard

Québec-Nord/Sud  
Julien Lemieux

Mauricie / Centre-du-Québec  
Dominic Ricard

Estrie  
Sylvain Paquette

Montérégie Est  
Stéphane Jetté

Laurentides / Lanaudière  
Mathieu Sauvageau

Outaouais  
Charles Hopson

Abitibi-Témiscamingue /  
Nord-du-Québec  
Normand Lavoie

Côte-Nord  
Gaétan Boulianne

Quartier général de Montréal  
Alphée Simard

Quartier général de Québec  
Chrystian Leclerc

Grand Montréal  
Stéphane Trottier

**ADRESSES DE COURRIEL POSTES ADRESSES DE COURRIEL POSTES**

**PRÉSIDENT**

Pierre Veilleux <i>veilleux@appq-sq.qc.ca</i>	<b>21</b>	Stéphanie Bourgault, adj. au prés. <i>bourgault@appq-sq.qc.ca</i> Laurent Arel, dir. communications	<b>22</b>
--	-----------	---	-----------

**VICE-PRÉSIDENT DISCIPLINE ET DÉONTOLOGIE**

Jacques Painchaud <i>painchaud@appq-sq.qc.ca</i>	<b>26</b>	Marie-Lou Lafrance, sec. juridique <i>lafrance@appq-sq.qc.ca</i> Karine Landreville, techn. jur. <i>landreville@appq-sq.qc.ca</i>	<b>27</b>  <b>23</b>
---	-----------	--	----------------------------

**VICE-PRÉSIDENT GRIEFS ET FORMATION**

Claude Blais <i>blais@appq-sq.qc.ca</i>	<b>25</b>	Marie-Isabelle Poirier, sec. et soutien informatique <i>poirier@appq-sq.qc.ca</i>	<b>24</b>
--	-----------	---	-----------

**VICE-PRÉSIDENT SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESSOURCES MATÉRIELLES**

Daniel Rolland <i>rolland@appq-sq.qc.ca</i>	<b>12</b>	Robert Bronsard, conseiller <i>bronsard@appq-sq.qc.ca</i> Johanne Lagacé, sec. juridique <i>lagace@appq-sq.qc.ca</i>	<b>14</b>  <b>13</b>
--	-----------	---	----------------------------

**VICE-PRÉSIDENT RESSOURCES HUMAINES**

Jocelyn Boucher <i>boucher@appq-sq.qc.ca</i>	<b>19</b>	Ludovic Elbaze <i>elbaze@appq-sq.qc.ca</i>	<b>18</b>
---	-----------	---	-----------

**VICE-PRÉSIDENT FINANCES**

Luc Fournier <i>fournier@appq-sq.qc.ca</i>	<b>29</b>	Christine Lavoie, agte adm. <i>lavoie@appq-sq.qc.ca</i>	<b>28</b>
---	-----------	--	-----------

**AVOCATS**

Benoit Ducharme <i>ducharme@appq-sq.qc.ca</i>	<b>17</b>	Alain Rousseau <i>rousseau@appq-sq.qc.ca</i>	<b>11</b>
Geneviève Frigon <i>frigon@appq-sq.qc.ca</i>	<b>30</b>		

**ASSURANCE-VIE, MALADIE ET DENTAIRE**

poste 7

Lucie Goulet, gestionnaire <i>assurances@appq-sq.qc.ca</i>		Maria Leblanc, agte bureau Lucie Dessureault, agte bureau Chantal Laberge, agte bureau Jeinab Kandjy-Djina, agte bureau Roxanne Charron, agte bureau	<b>15</b> <b>34</b> <b>37</b> <b>32</b> <b>39</b>
---	--	--	---

**RÉCEPTION**

Suzanne Lépine, secrétaire-réceptionniste	<b>0</b>
---	----------

# Avec belairdirect, économiser est un jeu d'enfants!



En effet, à titre de membre de l'APPQ, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous et à votre famille, un **rabais de groupe exclusif** pour vos assurances auto, moto et véhicules hors route.

Ce rabais s'ajoute aux autres rabais auxquels vous pourriez aussi avoir droit:



**Rabais Auto + Maison:**  
Économisez jusqu'à 5% sur votre assurance auto et jusqu'à 15% sur votre assurance habitation.



**Rabais Multivéhicule:**  
Économisez davantage lorsque vous assurez plus d'un véhicule chez **belairdirect**.



**Rabais pour motos et véhicules hors route:** Profitez de protections complètes et d'économies additionnelles en assurant également votre véhicule saisonnier avec nous.

De plus, profitez également de l'**assurance des frais juridiques - allégations** tout à fait **gratuitement**.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission.



**1 866 887-6542**  
**belairdirect.com**

**MENTIONNEZ VOTRE  
CODE DE GROUPE:  
GPPQ**

**NOUVEAU: ASSURANCE DÉMÉNAGEMENT!**

Obtenez une assurance pour couvrir tous les dommages liés à votre déménagement, et ce, que vous soyez client de **belairdirect** ou non. Appelez-nous au 1 844 204-5343.

**belairdirect.**  
l'assurance. simplifiée.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées ou prendre fin sans préavis. Veuillez consulter **belairdirect.com** pour plus de détails. ©2014, La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.